

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM N° 2024 -

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique :	Le jury du concours externe de recrutement dans le corps Ingénieurs d'Etudes n°21 BAP J " Chargé des affaires juridiques " est composé comme suit :
------------------	---

<u>Président :</u>	M. Pierre-Emmanuel SINET IR - Inria
<u>Expertes :</u>	Mme Nathalie LHOMME IR - Inserm Mme Carole PIERRART IECN - Inserm
<u>Représentants :</u>	Mme Marion DI MARIA IECN - Inserm M. Cyril GERBOIN IECN - Inserm
<u>Membre des instances d'évaluation :</u>	Mme Anastella PELET IRHC - Inserm

Fait à Paris, le 24 octobre 2024

Pour le Président-directeur général,